



MARCHE PUBLIC DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

MISSION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE

Décomposition des Prix Globale et Forfaitaire

PROCEDURE ADAPTEE

Passé en application de l'article 28 et 40 du code des marchés publics
et de la loi n°85-704 du 12 juillet 1985

La rémunération globale et forfaitaire des prestations définies dans le cahier des charges est détaillée ci-dessous pour chaque phase de l'opération.

Le candidat proposera une offre détaillée selon son choix de méthodologie.

	Prix H.T.	Prix T.T.C.
TOTAL Programmation et enveloppe prévisionnelle		

	Prix H.T.	Prix T.T.C.
TOTAL conception		

	Prix H.T.	Prix T.T.C.
TOTAL travaux		

	Prix H.T.	Prix T.T.C.
TOTAL réception et mise en service		